

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNAUTE DE COMMUNES INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

Délibérations

Conseil Communautaire

Séance du Jeudi 30 Mars 2023

Nombre de membres en exercice : 61 Nombre de membres présents : 43 Nombre de membres ayant donné pouvoir : 10

Nombre de membres excusés : 2 Nombre de membres absents : 6

Date de convocation : 24 mars 2023

Acte rendu exécutoire après visa du contrôle de légalité le :

1 2 AVR. 2023

et publication par la mise en ligne sur le site internet le :

1 2 AVR. 2023

7 - Finances Locales 7.5 - Subventions L'an 2023, le 30 mars à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni en salle des mariages de l'Hôtel de Ville de Vire, lieu habituel choisi pour la tenue de ces séances, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers communautaires le 24 mars 2023.

La convocation des conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour ont été affichés, à destination du public, sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le 24 mars 2023.

M. Corentin GOETHALS a été nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Objet : Solidarité Paysans Basse-Normandie - Demande de subvention - Exercice 2023

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	Absent
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT			M. Pascal DALIGAULT		
Mme Nathalie BOUILLARD			Mme Valérie DESQUESNE		
Mme Catherine CAILLY	Х				
M. Pascal DALIGAULT	Х				
M. Sylvain DELANGE	X				
Mme Valérie DESQUESNE	Х				
M. Jean ELISABETH	X				
Mme Najat LEMERAY			Mme Catherine CAILLY		
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	X				
PERIGNY					
M. Jean-Christophe MEUNIER	Х				
PONTECOULANT					
Mme Gislaine MARIE	х				

		Excusés				
Noms des Conseillers	Présents	* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	Absents	
SAINT-DENIS-DE-MERE						
M. Manuel MACHADO	Х					
TERRES-DE-DRUANCE M. Jean TURMEL					х	
W. Jean TURWEL					^	
BEAUMESNIL						
M. Gilles PORQUET			M. Jean-Claude RUAULT			
CAMPAGNOLLES						
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	х					
LANDELLES-ET-COUPIGNY						
M. Denis JOUAULT	Х					
				1		
LE MESNIL-ROBERT						
M. Jean-Claude RUAULT	Х					
NOUES-DE-SIENNE						
Mme Coraline BRISON-	V					
VALOGNES	Х					
M. Olivier JEANNEAU	X					
Mme Colette JOUAULT	X					
Mme Bernadette LEROY	X					
M. Georges RAVENEL			Mme Coraline BRISON- VALOGNES			
PONT-BELLANGER						
M. Jean-Pierre MURIER	Х					
SAINT-AUBIN-DES-BOIS						
M. Maurice ANNE				х	T	
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU	T			1		
Mme Catherine GARNIER	Х					
SOULEUVRE-EN-BOCAGE						
Mme Annick ALLAIN	Х					
M. Alain DECLOMESNIL	Х					
M. Régis DELIQUAIRE	Х					
M. Didier DUCHEMIN	X					
M. Marc GUILLAUMIN	- u		M. Alain DECLOMESNIL	-		
M. Francis HERMON	X			-		
Mme Marie-Line LEVALLOIS M. Eric MARTIN	X			1	Х	
Mme Natacha MASSIEU					X	
Mme Sandrine SAMSON					X	
I WILLIO COMMINIO CONTOCTA					X	
Mme Cyndi THOMAS	1					
Mme Cyndi THOMAS						
VALDALLIERE				1	T	
VALDALLIERE M. Jean-Paul ANGENEAU	X					
VALDALLIERE M. Jean-Paul ANGENEAU M. Frédéric BROGNIART	X		M Sove COLLASSION			
VALDALLIERE M. Jean-Paul ANGENEAU M. Frédéric BROGNIART Mme Caroline CHANU	Х		M. Serge COUASNON			
VALDALLIERE M. Jean-Paul ANGENEAU M. Frédéric BROGNIART Mme Caroline CHANU Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X		M. Serge COUASNON			
VALDALLIERE M. Jean-Paul ANGENEAU M. Frédéric BROGNIART Mme Caroline CHANU	Х		M. Serge COUASNON M. Gilles FAUCON			

	Excusés				
Noms des Conseillers	Présents	* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	Absents
VIRE NORMANDIE					
M. Marc ANDREU SABATER	X				
Mme Marie-Noëlle BALLÉ	X				
M. Lucien BAZIN	X				
Mme Marie-Ange CORDIER	×				
M. Serge COUASNON	x				
Mme Nicole DESMOTTES	х				
Mme Sylvie GELEZ	х				
M. Corentin GOETHALS	х				
Mme Catherine MADELAINE			M. Régis PICOT		
M. Gilles MALOISEL	х				
M. Pascal MARTIN	х				
M. Gérard MARY			Mme Valérie OLLIVIER		
Mme Marie-Odile MOREL					Х
Mme Valérie OLLIVIER	х				
M. Régis PICOT	х				
Mme Jane PIGAULT	х				
Mme Annie ROSSI	х				
M. Guy VELANY		u 46		х	
TOTAL	43	0	10	2	6
Nombre de Membres en exercice	61				
Nombre de conseillers présents	43				
Quorum	31				
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)	53				

Mme Annie ROSSI, Vice-Présidente en charge des affaires financières et aux moyens généraux donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Solidarité Paysans de Basse-Normandie, située à Saint-Lô est une association qui accompagne les agriculteurs(rices) en difficulté dans leurs démarches juridiques, économiques, sociales...) sur tout le territoire de l'ex Basse-Normandie. L'association compte une quarantaine de bénévoles et a accompagné 162 agriculteurs en 2021. L'accompagnement de Solidarité Paysans Basse-Normandie a comme objectif de permettre aux agriculteurs adhérents de retrouver une autonomie :

- Soit en confortant leur activité agricole et en la sécurisant ;
- Soit en faisant une cessation d'activité dans les meilleures conditions possibles, permettant ainsi de rebondir sur un autre projet professionnel et/ou de projet de vie.

Par courrier en date du 15 novembre 2022 adressé à l'Intercom, l'Association « Solidarité Paysans Basse-Normandie » sollicite l'obtention d'une subvention.

Suivant les avis favorables du Bureau communautaire réuni le 20 mars 2023 et de la commission « Finances, Moyens Généraux et Personnel » réunie le 22 mars 2023 et, il est proposé au Conseil Communautaire d'accorder, au titre de la compétence développement économique, une subvention d'un montant de 400 € à l'association Solidarité Paysans Basse-Normandie pour l'année 2023, étant précisé que le crédit correspondant sera inscrit au Budget Principal 2023.

		Vo	TE		
		Vote ordinaire à n	nain levée_:		
Pour :	53	Contre :	0	Abstentions:	0
☐ Adopté	à la majorité	🛮 Adopté à	l'unanimité	☐ Non adopté	
Au registre suiver Le secrétaire de s M. Corentin GOE	séance	NOITE DE INTERCO de la Vir au Noirea	1 2 AVR.	2023	SABATER